M-1994

Motion du 18 novembre 2026 de Mmes et MM. Fabienne Beaud, Roger Gaberell, Jean-Luc von Arx, Nathalie Jaggi, Fabienne Aubry-Conne, Yves Herren et Luc Zimmermann: «Des halles à Plainpalais: protéger nos marchés, créer du lien et adapter la plaine au changement climatique».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la plaine de Plainpalais constitue l'un des espaces publics emblématiques de Genève et qu'elle accueille chaque semaine plusieurs marchés qui participent pleinement à l'identité, à l'animation et à la vie du quartier;

- que ces marchés sont aujourd'hui organisés essentiellement en extérieur et que les marchandes, les marchands et la population sont par conséquent directement exposés aux aléas météorologiques;

- que le changement climatique se traduit notamment par des épisodes de chaleur plus fréquents, plus précoces et plus intenses, qui imposent de repenser l'aménagement de l'espace public;

- que l'été 2026 qui s'achève a une nouvelle fois illustré cette évolution et la nécessité pour Genève de s'adapter rapidement à cette nouvelle réalité climatique plutôt que de la subir, et que la plaine de Plainpalais est particulièrement concernée par cette tendance;

- que ces conditions affectent directement les conditions de travail des marchandes et des marchands présents plusieurs heures durant sur la plaine, mais également le confort et la fréquentation des marchés par la population;

- que la création de halles couvertes permettrait de protéger les marchés et leurs usagers du soleil et des fortes chaleurs, mais également de la pluie, du vent et des intempéries, et ainsi de renforcer leur attractivité tout au long de l'année;

- que les halles et marchés couverts constituent dans de nombreuses villes européennes bien davantage que de simples espaces commerciaux et jouent également un rôle de lieux de rencontre, d'échange et de vie sociale;

- que des villes européennes aux conditions climatiques très différentes, telles que Madrid, Barcelone ou Oslo, montrent l'intérêt d'espaces couverts et polyvalents capables d'accueillir la population et des activités tout au long de l'année, qu'il s'agisse de se protéger des fortes chaleurs estivales ou des conditions hivernales adverses;

- que ces expériences européennes peuvent constituer une source d'inspiration pour Genève, sans qu'il s'agisse de reproduire un modèle existant, mais d'imaginer une solution adaptée à l'identité de Plainpalais et aux besoins de sa population;

- qu'au-delà de leur vocation marchande de telles halles pourraient devenir un véritable lieu de rassemblement et de lien social au cœur du quartier, accessible à toutes et tous et vivant au-delà des seuls jours et heures de marché;

- qu'en période de fortes chaleurs elles pourraient notamment constituer un espace ombragé et un lieu de fraîcheur permettant à la population de se retrouver dans de meilleures conditions;

- que ces halles auraient vocation à être implantées sur une partie restreinte de la plaine de Plainpalais, tout en préservant la vocation polyvalente de la plaine ainsi que les manifestations, événements et autres activités qui s'y déroulent;

- que leur vocation première demeurerait l'accueil de tout ou partie des marchés existants et le soutien aux marchandes et marchands de Plainpalais, sans créer un nouveau centre commercial;

- que leur utilisation en dehors des périodes de marché pourrait permettre d'accueillir des activités associatives, culturelles, conviviales ou événementielles et ainsi renforcer leur rôle de lieu de vie pour le quartier;

- que pourrait également être étudiée, parmi ces usages complémentaires, l'opportunité d'une offre de restauration mettant en valeur les produits locaux, notamment ceux certifiés Genève Région − Terre Avenir (GRTA), sans faire de cette activité une condition à la réalisation du projet;

- qu'un tel projet doit être conçu en concertation avec les marchandes et marchands, les habitantes et habitants et les acteurs du quartier afin de répondre à leurs besoins et de préserver l'identité de Plainpalais,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la faisabilité de la création de halles couvertes sur une partie restreinte de la plaine de Plainpalais, destinées prioritairement à accueillir tout ou partie des marchés qui s'y tiennent actuellement;

- à inscrire ce projet dans une démarche d'adaptation de l'espace public au changement climatique, permettant notamment de protéger les marchandes, les marchands et la population contre les fortes chaleurs et les intempéries;

- à s'inspirer d'expériences et de réalisations menées dans d'autres villes européennes, notamment Madrid, Barcelone et Oslo, afin d'étudier différentes manières de concevoir des halles adaptées aussi bien aux chaleurs estivales qu'aux conditions hivernales;

- à concevoir ces halles comme un espace polyvalent contribuant au lien social et à la vie du quartier, pouvant notamment constituer un lieu de rassemblement et de fraîcheur pour la population durant les périodes de forte chaleur;

- à préserver la vocation première des halles au service des marchés de Plainpalais et à élaborer le projet en étroite concertation avec les marchandes et marchands concernés;

- à étudier les possibilités d'utilisation des halles en dehors des périodes de marché, notamment pour des activités associatives, culturelles, conviviales ou événementielles, ainsi que l'opportunité d'une offre de restauration privilégiant les produits locaux et notamment ceux certifiés GRTA;

- à associer à l'élaboration du projet les marchandes et marchands des marchés, les habitantes et habitants, les associations concernées et les acteurs du quartier, puis à présenter au Conseil municipal les différentes variantes envisageables, leurs coûts et leurs modalités de réalisation.